Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 12 mars 2024

Délibération n° 2024 – 01 – CA

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2023

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants, et ses articles R.331-23 à R.331-31 définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du Conseil d'Administration,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022 et par arrêté préfectoral n°05-2024-02-06-00001 du 6 février 2024, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au Bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Décide :

Article 1 :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2023 tel que présenté en séance et joint à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Écrins et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du Code de l'Environnement.

Le Président
du Conseil d'Administration

Arnaud MURGIA

Le Directeur

Ludovic SCHULTZ

Nombre de membres en exercice : 56
Nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 30
Votes :
Pour : 30
Contre : /
Abstention : /

Parc national des Ecrins
Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr

Compte-rendu de la réunion du
du Conseil d'Administration du 28 novembre 2023

31 membres présents – 29 avec voix délibératives

1) Représentants de l'État
M. Benoît ROCHAS, Secrétaire général de la Préfecture des Hautes-Alpes, représentant M. Dominique DUFOUR, Préfet des Hautes-Alpes
Mme Carine RIBES, représentante de M. Benoît ROCHAS, Secrétaire général de la Préfecture des Hautes-Alpes
Lieutenant-colonel Jean-Nicolas MARTIN, délégué militaire départemental des Hautes-Alpes adjoint, représentant des armée dans le département, ayant donné pouvoir à M. Thierry CHAPEL
M. Cédric CONTEAU, Commissaire-adjoint du massif des Alpes, représentant M. Philippe MATHERON, Commissaire du massif des Alpes
M. Thierry CHAPEL, Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Alpes

2) Représentants des collectivités territoriales
Maires membres de droit
M. Ivan CARLUE, Maire de La Chapelle-en-Valgaudémar
Mme Gaëlle MOREAU, Maire de Vallouise-Pelvoux
Maires ou représentants d'EPCI à fiscalité propre désignés par leurs pairs et leurs suppléants respectifs
Pour les Hautes-Alpes
M. Jean-Pierre COLLE, Maire de Champoléon
M. Gérald MARTINEZ, Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes, suppléant de M. Jean-Pierre COLLE
M. Daniel ALLUIS, Maire de Saint-Maurice-en-Valgaudemar
M. Marcel CHAUD, Maire de Puy-Saint-Vincent
M. Bernard GAUTHIER, Maire de La Motte-en-Champsaur
M. Olivier FONS, Maire de Villar d'Arène, en visioconférence
Pour l'Isère
M. Michel MARTIN, représentant de la Communauté de communes de l'Oisans
Conseils régionaux
Mme Myriam MARAVAL, représentante M. Renaud MUSELIER, Président de la Région Sud-PACA

Conseillers départementaux désignés par leurs pairs, et leurs suppléants respectifs
Pour les Hautes-Alpes :
M. Arnaud MURGIA, conseiller départemental du canton de Briançon 1

3) Personnalités qualifiées
Personnalités à compétence locale
Mme Caroline SILLON, personnalité compétente en matière de tourisme
Mme Marie GARDENT, personnalité compétente en matière d'activités commerciales exercées dans le PNE
Mme Claudie ACHAVALETA, personnalité compétente en matière d'activités professionnelles de sport et de loisir exercées dans le PNE
Mme Maryse LE CROM, représentante d'associations de protection de l'environnement pour le Département des Hautes-Alpes (SAPN-FNE), ayant donné pouvoir à M. Thomas BETH
Mme Laurence ROUSSEL, représentante d'associations de protection de l'environnement pour le Département de l'Isère (FNE), ayant donné pouvoir à M. Thomas BETH
M. Michel ROGEAUX, personnalité compétente en matière de sports de nature dans le Département des Hautes-Alpes
M. Pierre MARTIN, représentant des chasseurs
M. Bernard HERITIER, habitant du PNE
Personnalités à compétence nationale
M. Thomas BETH, représentant de l'association Mountain Wilderness
M. Daniel THONON, représentant de l'association Ligue de Protection des Oiseaux
Mme Myette GUIOMAR, désignée par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), ayant donné pouvoir à M. Daniel THONON
M. Philippe FLEURY, Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), ayant donné pouvoir à Jean-M. François NOBLET
M. Jean-François NOBLET, Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN)
Mme Claire Dubois, Cheffe du service forêt et directrice adjointe de l'Agence territoriale des Hautes-Alpes, représentant M. Pascal Frbezar, Directeur de l'Agence Territoriale des Hautes-Alpes - ONF

4) Représentant du personnel du PNE et son suppléant
M. Olivier LEFRANCOIS

Autres présents et invités, non délibératifs
Mme Karima BOURICHE, Adjointe au Contrôleur Budgétaire Régional (en visioconférence)
M. Ludovic SCHULTZ, Directeur du Parc national des Écrins
M. Samuel SEMPE, Directeur-adjoint du Parc national des Écrins
Mme Gabrielle ALFONSI, Secrétaire générale du Parc national des Écrins

M. Richard BONET, chef du service scientifique
Mme Isabelle VIDAL, cheffe du service aménagement
M. Pierrick NAVIZET, chef du service accueil-communication
Mme Chloé BARABAN, gestionnaire des affaires générales

L'ordre du jour est le suivant :

1. Actualités

2. Aménagement et fréquentation
Fréquentation estivale 2023 : bilan et tendances - information
Sentiers : conséquences des évènements climatiques sur les sentiers durant la saison estivale 2023 – information

3. Approbation du PV du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins du 7 juillet 2023

4. Administration générale
BR2 2023 - délibération
BI 2024 – délibération
Motion : Vigilance sur la soutenabilité budgétaire pour les établissements publics Parcs nationaux
Indemnités Président CA - délibération
Tarification - délibération
GAL Pays du Grand Briançonnais – représentation - délibération

5. Accueil et communication
Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la scénographie de la Maison de l'Oisans et du PNE - délibération
Stratégie de communication - information

6. Systèmes d'information
Convention de partenariat développement de Geotrek – délibération

7. Zoom sur le dispositif « Sentinelles des Alpes » - information

Propos introductifs

Arnaud MURGIA salue Benoît ROCHAS, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes, représentant le Préfet, et Thierry CHAPEL, Directeur de la DDT 05. Il remercie les membres présents.

Il souhaite commencer en ayant une pensée pour les agents après le drame vécu suite au décès de Pascal SAULAY. Le CA s'associe à l'émotion et souhaite exprimer un message de solidarité pour les agents.

Il revient sur la situation particulière qui ouvre ce Conseil d'Administration.
Le Parc est confronté à deux situations impactantes. Une situation financière et budgétaire difficile qui sera présentée lors d'un des points de cette réunion et qui représente un véritable défi pour la construction budget 2024. Les défis auxquels le Parc doit faire face sont liés à la fois à un contexte inflationniste, que tous les membres du CA connaissent, et à des dépenses de personnel en hausse (suite aux annonces gouvernementales d'augmentation du traitement des agents publics et des primes en faveur du pouvoir d'achat). Il faut se féliciter de ce dernier point mais cela a un impact budgétaire important pour l'établissement. Cette hausse des charges amène à une situation difficile.
Face à cela, le Parc a un enjeu budgétaire de l'ordre de 700 000 € pour le budget 2024. Il se félicite des annonces récentes dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2024 PLF qui prévoit une augmentation de de 2,5 millions € pour les Parcs nationaux. Il précise qu'à ce jour, cette somme n'est pas encore ventilée entre les Parcs.

A cette situation déjà tendue s'ajoute la problématique des sentiers et dégâts liés aux intempéries et aux différents épisodes climatiques exceptionnels vécus cette année sur le territoire. Pour le moment, l'ampleur des dégâts n'est pas connue dans sa totalité en raison des conditions climatiques actuelles. Le Parc est en train de travailler à consolider ce bilan. A ce jour, 53 passerelles sont détruites ou endommagées sur 117 (45%), 16 km de sentiers sont détruits sur 691 km. Cela représente des besoins financiers estimés à 500 000 € supplémentaires par rapport au moyens engagés habituellement sur les sentiers.

Il convient d'avoir en tête que, dans le labs de temps court et contraint entre le moment où il est possible de faire les travaux et l'ouverture de la saison, il sera inévitable de faire appel à des entreprises. A l'enjeu financier se conjugue l'enjeu de la mobilisation des entreprises sur le territoire alors qu'elles seront sous tension. Le compte à rebours démarre aujourd'hui. Il sait pouvoir compter sur la pleine mobilisation des équipes et des membres du CA. Il va falloir faire un travail fin avec l'ensemble des acteurs du territoire pour envisager les priorités et faire appel aux co-financeurs pour aider l'établissement face à cette situation exceptionnelle (les départements, les régions et l'Etat).

Il présente les excuses de Patrick RICOU, qui devait être présent, mais qui l'a assuré du soutien du Département. Il indique également la pleine mobilisation de Jean-Marie BERNARD et l'engagement financier du Département sur ce dossier. Marine MICHEL, en charge du PDIPR au Département, sera présente pour aider l'établissement à mobiliser rapidement des financements. Le Parc a besoin de toutes les bonnes volontés.

Tout cela amènera à des réflexions d'avenir face au dérèglement climatique qui touche les refuges (5 refuges fermés cet été sur le territoire du Parc) et les sentiers. Le CS se saisit de la question, en fait une de ces priorités et commence à proposer des pistes de réflexion sur des manières d'aménager et de construire différemment.

1. Actualités

Ludovic SCHULTZ remercie Arnaud MURGIA d'avoir évoqué Pascal SAULAY, décédé lors d'une mission sur le terrain à la fin de l'été. Il souhaite remercier les manifestions de soutien de la part des membres du CA. Cet accident tragique a donné lieu à des suites. La Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration du PNE s'est réunie pour lancer une enquête administrative interne afin de tirer des leçons pour l'avenir. Les conclusions de cette enquête ont été rendues et le PNE va mettre en place des mesures de prévention.

- **One Planet – Polar Summit**

Ludovic SCHULTZ indique qu'il a été invité à participer au One Planet – Polar Summit (https://oneplanetsummit.fr/), pour représenter les Parcs nationaux, en particulier les Parcs alpins. Ce sommet a réuni des chercheurs et scientifiques d'une quarantaine de pays du 8 au 10 novembre au Muséum National d'Histoire Naturelle à Paris sur la thématique des glaciers et des pôles.
Il est intervenu lors de la table ronde présidée par Sarah EL HAÏRY sur les enjeux particuliers liés à la fonte des glaciers et à la nécessité de mettre en place un cadre pour les zones qui seront touchées par ce phénomène. La fonte des glaciers présente des enjeux écologiques particuliers et il est important d'observer la façon dont la nature développe des stratégies d'adaptation à ce phénomène. Ce fût l'occasion d'expliquer ce que font les Parcs en matière scientifique (observation de l'évolution des glaciers, des marges glaciaires, de la faune et de la flore caractéristiques de ces milieux). Il a également évoqué le travail d'appui au développement territorial et d'accompagnement des acteurs du territoire face aux enjeux du changement climatique (programme Refuges Sentinelles par exemple).
A l'occasion de ce sommet, le Président de la République a annoncé qu'il souhaitait placer les glaciers métropolitains sous un statut de protection forte. Il va engager un processus de dialogue territorial pour étudier au cas par cas les modalités d'atteinte de cet objectif de protection. Le Parc sera associé à cette démarche ainsi qu'à l'« Année internationale de la préservation des glaciers – 2025 ».

- **Du 7 au 9 décembre : Rencontres « Refuges au cœur des transitions » en partenariat avec l'UGA, la FFCAM, le Syndicat national des gardiens de refuges et la ville de Briançon**

Ces rencontres viendront conclure les 50 ans du PNE. Cela sera l'occasion d'aborder de nombreux sujets en lien avec les effets du changement climatique sur les activités de haute montagne et notamment les activités des refuges. Il s'agira de commencer à envisager des perspectives d'adaptation des activités des refuges aux conditions qui évoluent.

- **Les 13 et 14 décembre : 60 ans du Parc national de Port Cros**

Le PNE sera représenté lors de cet événement.

- **Le 19 décembre : Parcs en fête : bilan et perspectives après un demi-siècle de sciences en Vanoise et dans les Écrins (Saint Martin-d'Hères)**

Le PNE et le PNV organisent cet événement en commun autour de la science.

2. Aménagement et fréquentation

a. Fréquentation estivale 2023 : bilan et tendances

Pierrick NAVIZET rappelle que le sujet de la fréquentation est remis au centre du travail et de la gestion du PNE. Une journée d'échange avec les collectivités et les partenaires à eu lieu au Monétier-les-Bains sur cette thématique.

Le Parc a consolidé le dispositif de suivi des flux du Parc sur l'été : enquête terrain, analyse statistique, etc.
Quelques chiffres :

- Sentiers : retour à un niveau avant-Covid dans le cœur de Parc (sauf Lauvitel et Lautaret avec une hausse de l'ordre de 5 %). Sur l'aire d'adhésion, sur le plateau d'Emparis, le Taillefer, il y toujours une augmentation de la fréquentation.
- Maisons de Parc : +32 % (équivalent 2019), 82 000 visiteurs accueillis durant l'été 2023.
- Refuges : hausse des nuitées par rapport à 2022 (+13,93%).

Sur la question des comportements, l'enquête de terrain réalisée fait ressortir que plus de 50 % des visiteurs méconnaissent la réglementation du cœur de Parc.
Il se confirme que le Parc accueille des publics inexpérimentés dont 57 à 62 % sur des sites proches de stations.
Il a été constatée que la prévention permet de limiter les infractions (52 évitées au Lauvitel par exemple)

Sur le bivouac, des procédures de régulation ont été mises en place au Lauvitel et à la Muzelle avec la délimitation de zones de bivouac. Globalement, cela a bien été respecté. Il apparaît cependant un report du bivouac du Lauvitel vers la Muzelle qui est à surveiller.
En aire d'adhésion, le bivouac est toujours une activité sensible sur Emparis et Taillefer.

La baignade dans certains lacs pose question (Lauzon, Pétarel, etc). Elle semble être en augmentation mais il n'y a pas d'étude précise sur le sujet (Lauzon, Pétarel, Lauvitel, etc). Dans le cadre du programme Lacs Sentinelles, des stages seront réalisés sur cette question en 2024 pour identifier les effets potentiels et envisager un nouveau cadre réglementaire.
Des constats ponctuels de canotage (paddle) apparaissent. Ils ne sont pas encore très nombreux. Cependant, le PNE s'interroge sur cette pratique. A ce titre, un groupe de travail interne a été mis en place.

En 2024, il y a le lancement du programme BiodivTourAlps (coopération sur 3 ans entre Parcs nationaux alpins français et italiens). Il consiste à mettre en place une étude d'interactions biodiversité / activités de pleine nature, avec des tests de nouvelles méthodologies de suivi, sur 7 espaces protégés.
L'établissement va aussi poursuivre la délimitation du bivouac au Lauvitel et à la Muzelle.
Dans le cadre de la Destination Parc national des Ecrins, une campagne de sensibilisation avec les Offices de Tourisme va être mise en place. L'objectif est d'identifier le message passant par une pédagogie adaptée auprès des visiteurs de l'été.

Michel ROGEAUX souhaite savoir si le travail de délimitation de zone de bivouac amène à une perspective de mise en place de WC secs.

Pierrick NAVIZET répond que non car cela est trop coûteux pour une prise en compte par le PNE.

Bernard HERITIER ajoute que la mise en place d'équipement peut conduire la zone de bivouac à devenir un camping.

Jean-François NOBLET indique que la relation entre fréquentation et biodiversité intéresse beaucoup le CNPN. Il suggère de trouver des bouteilles jetées dans la nature par les visiteurs et dans lesquelles se trouvent emprisonnés des insectes. Il souhaiterait que les agents du Parc puissent, à chaque fois qu'ils ramassent une bouteille, récolter l'intérieur et déterminer ce qui s'y trouve, cela donnerait une idée de l'impact direct de la fréquentation sur la biodiversité. Il a établi une fiche technique qu'il se propose de transmettre au PNE sur le sujet (*joint en annexe de ce PV*).

Gérald MARTNEZ souhaite savoir si le PNE a réellement les moyens de contrôle et le personnel suffisant pour le faire. Il faudrait que le Parc se fasse accompagner par d'autres services de l'État (ONF, OFB, gendarmerie en périphérie) pour apporter une solution à tout cela. Depuis le COVID, il se rend compte qu'on est dans le constat mais que l'on n'arrive difficilement à faire face et à réguler. Travailler de concert avec d'autres services lui semble important. Par ailleurs, ces questions passent avant tout par la pédagogie. La méconnaissance de la réglementation est régulièrement constatée.

Samuel SEMPE indique qu'environ la moitié du personnel du Parc est commissionné et assermenté donc ils ont des pouvoirs de police. Il y a deux blocs en la matière, une partie pédagogie et information et une partie répression. Sur ces deux aspects, le travail se fait en bonne intelligence, notamment avec les collectivités sur la partie informations/sensibilisation auprès des visiteurs et, sur le volet répressif en partenariat avec la gendarmerie nationale et l'OFB. En terme de volume, on est en moyenne à deux timbres amendes par agent et par an. Des collaborations ponctuelles avec l'ONF ont également lieu. Des actions de police administratives ont été menées cet été avec l'OFB. Il rappelle que Gérald Darmanin a également annoncé la création de « gendarmes verts ».
Le niveau infractionnel dans le Parc reste mesuré mais cela n'empêche pas de construire des partenariats dans ce cadre.

Ludovic SCHULTZ ajoute que sur le volet pédagogique, il existe un partenariat avec les Offices de Tourisme. Le PNE assure notamment la formation des personnels des OT, qui sont des relais très importants.

Daniel THONON complète en indiquant que le tribunal judiciaire de Grenoble a été désigné Pôle Régional Spécialisé en matière d'atteintes à l'environnement. A ce titre, ils sont en train de voir les priorités à faire ressortir. Les maires ont été consultés par le Procureur de Grenoble.

Arnaud MURGIA conclut sur le fait que ces sujets ne concernent pas que la zone cœur, ils concernent tout le monde.

b. Sentiers : conséquences des évènements climatiques sur les sentiers durant la saison estivale 2023

Isabelle VIDAL rappelle les chiffres principaux.
Le schéma directeur des sentiers de randonnée pédestre du Parc national recense 691 km de sentiers dont :
- 494 km de sentiers dans le cœur du parc,
- 197 km en aire optimale d'adhésion et en réserve naturelle.

609 km sont entretenus par l'établissement public du Parc national y compris en domanial (100 km) et 82 km par les communes et les intercommunalités.
Le Parc national gère, en outre, 117 passerelles dont 69 sont démontées et remontées après chaque hiver. Ce travail occupe beaucoup du temps des ouvriers embauchés pour la régie.

Ce réseau de sentier est important pour le Parc et pour le territoire car :
- il permet l'accès pédestre au cœur du Parc de manière sécurisée, de favoriser le découverte de tous les patrimoines du massif,
- il favorise l'accès aux refuges,
- il garantit la continuité du GR54 et des offres d'itinérance,
- il fait le lien entre les vallées,
- il contribue à l'accès des troupeaux aux espaces pastoraux.

Il couvre deux fonctions : une sur les activités touristiques et une sur les activités pastorales.

L'établissement dépense 570 000 € par an pour l'entretien courant des sentiers dont :
- 150 000 € pour le personnel permanent,
- 280 000 € pour le personnel saisonnier,
- 140 000 € pour les prestations et le matériel.

L'entretien des sentiers représente 1 800 jours de travail des ouvriers et du personnel permanent.

Les 2/3 des travaux sont réalisés en régie par des ouvriers saisonniers (21 personnes en 2023), parfois avec l'appui des personnels du Parc.

Les conséquences des évènements climatiques successifs de 2023 sont importantes sur les sentiers :
- 25 juillet – Lave torrentielle dans le vallon des Étançons – Fermeture Refuge du Chatelleret – 4 passerelles détruites et 5 km de sentiers en raison de la déstabilisation de la maurane glaciaire,
- 21 août – Éboulement Vallon du Sélé – Fermeture des refuges du Sélé et de Pelvoux – 5 km de sentiers détruits a minima en raison du réchauffement permafrost,
- 26-27 août : déplacement de la passerelle du glacier noir refaite en 2021 – 11 passerelles emportées dans le Valgaudemar en raison de crues,
- 29 août, 18 septembre, 15 derniers jours d'octobre … orages et cumuls de précipitations se succèdent.

Cela a causé beaucoup de dégâts, avec une succession d'événements à des échelles très exceptionnelles, dont le bilan au 16 novembre 2023 est le suivant :
- 53 passerelles détruites ou endommagées sur 117 (45%)
- 16 km de sentiers détruits sur 691 km au moins, mais le chiffrage va évoluer au printemps.
- 500 000 € de besoins financiers supplémentaires par rapport au moyens engagés habituellement. Il s'agit d'un premier chiffrage.
- 3 secteurs très touchés : Oisans (3/4 passerelles détruites), Vallouise (1/4 détruites), Valgaudemar (3/4 détruites),
- 5 refuges fermés tout ou partie de l'été pour des raisons liées au changement climatique: la Pilatte, le Châtelleret, la Selle, le Pelvoux et le Sélé.

Une note de 2023 de l'ONF – RTM (« *Changement climatique et phénomènes naturels en montagne* ») prévoit :
- une augmentation des précipitations extrêmes à l'échelle journalière en lien avec les épisodes méditerranéens d'automne et une augmentation théorique des précipitations extrêmes (orages localisés augmentant de 7% par degré de réchauffement) ;
- une augmentation de la fréquence des écroulements rocheux (observée et attendue) au-dessus de 2 500 m d'altitude et des glissements dans les zones périglaciaires, en lien avec le dégel de la haute-montagne.
Il est donc possible de faire l'hypothèse que ces événements vont devenir de plus en plus fréquents.

L'établissement doit s'interroger sur l'avenir pour le schéma de sentier. Cette réflexion sera partagée avec l'ensemble des partenaires (collectivités territoriales, acteurs socio-professionnels, cofinanceurs etc.)
Elle se décomposera en deux temps de réflexion pour l'avenir du schéma de sentier :
- à court terme, pour identifier les travaux à réaliser en priorité en 2024 sachant que tous les sentiers ne pourront pas être ouverts en 2024,
- à moyen-long terme sur l'évolution du schéma de sentiers dans ce contexte de changement climatique : évolution du linéaire, priorisation, évolution des modèles de passerelles, financement.

Le plan d'actions de l'établissement pour 2024 se détaille comme suit :
- diagnostic du linéaire de sentiers détruits et des passerelles à reconstruire. Estimation des besoins financiers par les secteurs - remontées d'ici fin décembre,
- concertation sur les priorités de ré-ouverture en 2024 en discussion avec les communes (décembre à février),
- recherche de cofinancements pour la prise en charge de ces dépenses - 1er trimestre 2024,
- commande de prestations externes supplémentaires pour le remplacement de passerelles (le recours à la régie ne pourra être augmenté en raison du plafond d'emploi de l'établissement) - 1er trimestre 2024,
- mobilisation du personnel du Parc sur la mission sentiers en 2024, réflexion interne en cours.

Caroline SILLON souhaite préciser que l'accès routier à Saint-Christophe-en-Oisans n'est que partiellement rouvert.

Isabelle VIDAL indique que la présentation faite ne concerne pas les dégâts sur l'ensemble des axes routiers du territoire.

Nicolas RAYNAUD, co-président de la FFCAM, indique que la fédération d'usagers montagnard, et aussi l'un des principaux gestionnaires de refuges, est au côté du Parc sur ces problématiques, notamment pour les

travaux, la recherche de fonds et la mobilisation de partenaires. C'est l'accès au massif qui est menacé dans sa globalité.
Il rappelle que les bâtiments du Sélé, de Pelvoux, du Châtelleret ne sont pas strictement fermés. Il ne faut pas oublier que les refuges sont avant tout des lieux où les montagnards peuvent se réfugier, ils répondent à une mission d'intérêt général et par conséquent, il n'est pas possible de les fermer. En revanche, ils ne sont plus gardés. S'agissant de la Pilatte, il indique que le vieux refuge en bois est également ouvert. Les refuges doivent garder leur vocation de pouvoir abriter les montagnards en cas de besoin.
Collectivement, il y a un combat à mener pour faire en sorte que la définition du mot refuge n'évolue pas. Ce n'est pas un lieu d'équipement touristique mais avant tout un lieu de refuge et d'abri.

Daniel THONON note que l'accès aux financements sera difficile, cette situation touche toutes les structures linéaires et pas seulement les « routes » (réseaux télécoms par exemple, …), tout le monde va chercher à s'accaparer les financements. A moyen terme, il va falloir être prudent sur l'ensemble des les besoins. Il considère que la réflexion doit dépasser le Parc seul. Il craint que les sentiers ne soit pas la priorité.

Arnaud MURGIA n'est pas inquiet sur ce point. Il indique que les co-financeurs ont des fonds spécifiques dédiés aux sentiers (PDIPR par exemple). Ce qui l'inquiète en revanche, c'est la répétition de ces drames et donc la masse des enveloppes financières qu'il faudra dédier à ces phénomènes qui se répètent et qui vont fortement impacter l'établissement (+ 500 000 € pour le moment uniquement pour les sentiers).

Thierry CHAPEL considère que la réflexion qu'il faut avoir c'est, dans la mesure du possible car la montagne est complexe, de penser résilience des infrastructures, c'est-à-dire d'essayer d'évaluer le sur-aléas induit par la probabilité du changement climatique afin de créer des infrastructures qui ne soient pas de plus en plus régulièrement endommagées ou détruites. Il faut penser la création d'infrastructures résilientes.

Arnaud MURGIA confirme cette remarque en prenant l'exemple du Pré de Madame Carle où chaque année l'établissement subit des problématiques liées au climat. Cela appelle à la question générale de réfléchir sur les façons de construire différemment (construire plus solide ou alors au contraire, aller sur du moins cher pour que cela soit remplaçable plus facilement). Il faut travailler finement en associant les acteurs du territoire sur ces questions.

Bernard HERITIER note un problème qui n'a pas encore été évoqué, c'est la question de la responsabilité. Est-il responsable de continuer à envoyer du public sur des sentiers à risque avec la responsabilité du Directeur et du Maire ? Il s'agit d'un problème récurrent qui est amené à s'empirer. Il s'interroge sur ce qui doit être fait.

Ludovic SCHULTZ confirme qu'il s'agit d'une vraie question dont il n'a pas la réponse aujourd'hui. La question de la responsabilité n'est pas claire. Il a sollicité le Ministère à ce propos et la question du risque doit faire l'objet d'une réflexion et d'une stratégie.

Arnaud MURGIA pense que la réponse doit être faite au cas par cas.

Daniel ALLUIS considère que les randonneurs doivent aussi prendre conscience des dangers, notamment quand il y a une alerte météo.

Gaëlle MOREAU a eu le cas cet été de randonneurs qui étaient montés au refuge du Glacier Blanc alors que de fortes crues avaient été annoncées. Elle a du déclencher les secours car ils se sont retrouvés coincés.

Arnaud MURGIA cite également le cas des socio-professionnels qui ne comprennent pas pourquoi des sentiers sont fermés. Il va falloir faire bloc dès lors qu'une décision de fermeture est prise.

Ludovic SCHULTZ indique qu'il est nécessaire d'avoir une clarification juridique, à laquelle pour le moment il n'y a pas de réponse. Il faut savoir si, lorsque l'établissement maintient un sentier ouvert avec un niveau de risque avéré, et que les usagers sont informés du risque, cela suffit à dégager la responsabilité du Parc ou alors, si l'établissement a une obligation de « résultat » et que dès lors qu'il y a danger avéré, sa responsabilité est engagée, il faut alors fermer les sentiers.

Gérald MARTINEZ prend l'exemple de l'année COVID où les espaces naturels ont été non entretenus et non damés, les communes étaient dégagées de toute responsabilité. En revanche, dès lors que vous entretenez un espace, vous devenez obligatoirement responsable de ce qui est entretenu. Il constate un changement de paradigme depuis quelques années. Avant l'utilisateur du sentier l'entretenait car il avait besoin de se

déplacer en montagne. Aujourd'hui, c'est le Parc qui entretient les sentiers, il en devient donc responsable. Il considère que 691 km à entretenir ce n'est pas gérable. Il faut réfléchir à l'avenir du schéma de sentier.

Arnaud MURGIA confirme que la question de la responsabilité est une vraie question. Il va falloir trouver des financements et être capable de lancer le plus de chantiers possibles.
Il lance un message d'alerte et il demande à ce que cela soit porté par les membres du CA collectivement, sur les deux départements.

3. Approbation du PV du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins du 7 juillet 2023

Philippe FLEURY, représenté par Jean-François NOBLET a souhaité que le point de débat sur le courrier du SNE, « compte-tenu de son importance tant sur le fond que sur le volume qu'il occupe dans le PV, soit mentionné en début de PV dans l'ordre du jour de la façon suivante : 7 - Point divers – courrier de la cellule locale du Syndicat National de l'Environnement ».
Cette demande est prise en compte dans le PV.

Délibération : Approbation du PV du Conseil d'Administration du 7 juillet 2023
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29
→ **Le PV du Conseil d'Administration du 7 juillet 2023 est approuvé**.

4. Administration générale

a. Budget Rectificatif n°2 - 2023

Gabrielle ALFONSI présente une exécution finalisée des cabanes et des sentiers (notamment à Dormillouse) réalisés dans le cadre du Plan de Relance. Pour les cabanes, la réalisation est de l'ordre de 95 % (il reste encore quelques ajustements à la marge).

Le BR dégrade le solde budgétaire (- 566 106,00 € de solde budgétaire) en raison d'ajustement de recettes que l'établissement ne touchera pas en 2023 et d'une augmentation des dépenses.

Parmi les éléments importants de ce BR, se trouve l'intégration de l'opération cofinancée des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC), dont les recettes ne seront perçues qu'en 2024 :
- + 191 827,27 € en AE
- + 58 700,81 € en CP.

A cela s'ajoute le début des deux projets lauréats du programme ALCOTRA :
- *ACLIMO* : Investissement - 2 000 € en AE / CP
- *BIODIVTOURALPS* : Fonctionnement - 43 000 € en AE et 20 800 € en CP. Investissement : 2 000 € en AE et CP

Délibération : Budget Rectificatif n°2 - 2023
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29
→ **Le Budget Rectificatif n°2 - 2023 est adopté**.

b. Budget Initial 2024

Gabrielle ALFONSI présente les grandes orientations de ce BI 2024, déjà présentées au Ministère et au Contrôleur Budgétaire Régional (CBR), qui occupera les agents du Parc en plus de leur travail régulier :

- Renouvellement et mise en œuvre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

Les axes de travail pour les 5 prochaines années sont :

- Accueil des Maisons de Parc et des points d'information : conforter les conditions d'accueil et favoriser la mutualisation avec les partenaires locaux,
- Maintien d'une implantation physique dans chaque vallée pour répondre aux besoins des équipes et aux attentes du territoire, en conservant et modernisant le patrimoine immobilier et en répondant aux normes actuelles en matière d'économie d'énergie et d'environnement.

- Sentiers : évolutions des besoins liés à l'entretien du schéma de sentiers dans un contexte de changement climatique et de risques naturels associés. L'enveloppe traditionnellement dédiée aux sentiers a été reconduite à l'identique car l'établissement n'est pas en capacité de mettre plus, les recettes ne suivent pas.

- Le Contrat d'Objectifs et de Performance 2024-2028 (COP). L'établissement est en train de réviser le COP. Ce document, comprenant 4 grands axes, fait le lien avec le Ministère de tutelle et fixe les objectifs du Parc pour les 5 ans à venir. Le Ministère a souhaité cette année harmoniser la forme des COP des Parcs nationaux. Parmi les grandes priorités, l'accent est mis sur la question de l'adaptation au changement climatique. Le travail est fait en corrélation avec celui de l'évaluation de la Charte. L'objectif est de présenter un projet lors du CA de mars 2024.

- Renouvellement du Label Liste Verte UICN du Parc national des Écrins. La période de labellisation prend fin en mars 2024.

Samuel SEMPE indique que cette liste définit un certain nombre de critères des aires protégées, notamment sur leur bonne gestion. Il s'agit de mettre à jour tous les documents d'analyse du Parc avec notamment l'ajout d'une nouvelle partie depuis 2019 sur l'évaluation de la bonne gestion des valeurs culturelles et naturelles du PNE. L'établissement, en lien avec l'UICN, travaille actuellement sur des indicateurs pour cette nouvelle labellisation. La première étape est un auto-diagnostic, qui se déroule actuellement. Il y aura par la suite une phase d'audit par l'UICN, puis le comité de l'UICN se prononcera sur la demande de renouvellement.

Ludovic SCHULTZ indique que trois exercices se croisent en 2024 : le COP, l'évaluation de la Charte et le label UICN.

Samuel SEMPE indique que, parallèlement à cela, il y a l'évaluation de la Charte, un point de présentation sera fait en mars 2024. Trois groupes d'étudiants travaillent sur des sujets dans le cadre de l'évaluation de la Charte et des réunions du comité de suivi et d'évaluation de la charte (COSUEV) se tiennent régulièrement.

Gabrielle ALFONSI présente les grandes évolutions du budget en mettant en avant un « effet ciseaux » qui s'inverse depuis 2022. En 2022 et 2023, le Plan de Relance a permis d'augmenter les recettes, ce qui n'est plus le cas en 2024. La prévision de recette pour 2024 s'établit à 8 485 000 € pour des dépenses à hauteur de 9 250 000 €. On constate une inflexion entre la courbe de dépenses et celle des recettes.

Elle explique que la dotation n'évolue pas. Pour le moment, le BI 2024 se base sur la dotation de 2023. Malgré les annonces d'une augmentation de la dotation dans le Projet de Loi de Finance, l'établissement est toujours en attente de la notification, il ne peut donc rien inscrire en ce sens dans le BI (règle comptable).

Deux raisons expliquent cette inflexion des courbes :
- l'augmentation de la masse salariale suite aux différentes mesures pour le pouvoir d'achat des agents. L'effet cumulatif de ces mesures représente environ 293 000 € par an en plus, et pèse désormais pour 84 % de la dotation de l'établissement (et à terme, devrait représenter 90%) . Ces mesures n'ont pas fait l'objet d'une augmentation de la dotation de l'État,
- le Parc est impacté, comme tous les établissements, par l'inflation qui pèse sur ses charges de structure et ses consommations, notamment au niveau des fluides, des achats, prestataires, etc.

Cela conduit à un solde déficitaire à – 766 000 €. Elle précise que ce solde comprend déjà les arbitrages réalisés en CODIR, qui ont permis de réduire le déficit de 300 000 €.

Les ratios proposés au vote sont :
- Les emplois :

97,5 ETPT, dont 92,7 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 4,80 ETPT hors plafond d'emplois législatif

- - 766 840,45 € de solde budgétaire

- Les ratios de comptabilité :

→ - 737 040,45 € de variation de trésorerie
→ - 772 026,45 € de résultat patrimonial
→ - 162 026,45 € de capacité d'autofinancement
→ - 226 046,45 € de variation de fonds de roulement

Arnaud MURGIA note que cette situation n'est pas facile pour l'établissement et appelle à une prise en compte par le Ministère. Cette situation est commune à tous les Parcs nationaux et, plus largement, à tous les opérateurs. Cela a conduit à une proposition de motion rédigée sur la base d'un texte réalisé par l'inter-Parcs. Ce projet a été débattu en bureau et approuvé par ce dernier.
Il indique par ailleurs que Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes est très sensible au sujet.

Karima BOURICHE intervient au nom du Contrôle Budgétaire Régional.
Elle fait le lien entre le BR 2 et BI. Il y a un constat d'érosion depuis 2016 des ratios budgétaires qui, sur 2023, sont en demie teinte, avec le Plan de relance qui a permis d'afficher des chiffres en trompe l'œil et financer des investissements. Il y a un niveau final de trésorerie de 800 000 €, qui permet, à date, au moins de couvrir un mois de masse salariale et de fonctionnement.
Les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été plombées par l'augmentation de la masse salariale et les tendances inflationnistes. A cela s'ajoute un plafond d'emploi qui est très vite saturé. En cette fin d'année 2023, les financements trouvent vite leur limite. Elle se fait l'écho, pour 2024, comme l'a fait le Président du CA, d'un devoir d'alerte sur la situation difficile de l'établissement. De manière macro, elle rappelle que l'on va sortir de tous les plans de soutien du gouvernement apportés dans le cadre de la sortie de crise. On va se retrouver aujourd'hui dans un schéma classique de consolidation budgétaire avec des marges de manœuvre financières très étroites.
Pour l'année 2024, il est noté deux sources de financement qui pourraient un peu soutenir les missions du Parc : l'arbitrage des 2 millions à répartir entre les Parcs nationaux au niveau de la charge de subvention pour service public ainsi que 15 ETPT en plus pour les Parcs nationaux des Forêts et des Calanques dans le cadre de la mise en place de la stratégie « Biodiversité 2030 ». Les notifications ne sont pas encore arrivées, une remise à jour des données avec le compte financier et le BR n°1 2024 seront présentées en mars.
Cette situation dégradée concerne plusieurs Parcs. Il convient de revoir les priorités en terme de dépenses et de mettre en place un plan d'économies ou un renoncement à certaines missions.
Concernant l'entretien des sentiers, deux options s'offrent au Parc : soit le maintien a minima (ce qui impose des investissements lourds et implique la question de la responsabilité en cas de risques), soit l'obtention de financements complémentaires.
L'effet induit se voit sur la trésorerie, à partir de juillet, le Parc n'est plus en capacité de couvrir un mois de dépenses de masse salariale et de fonctionnement.
Le CBR met un gros devoir d'alerte sur la soutenabilité du Parc à moyen terme. Il s'agit d'un budget de précaution qui est proposé, dans l'attente des arbitrages. Le compte financier qui sera présenté en mars permettra d'avoir une vision plus sincère et transparente de la situation.

Arnaud MURGIA remercie le CBR pour sa présentation. Il en tire une conclusion politique très claire, il est nécessaire de trouver les financements pour les sentiers. Il est convaincu du soutien du Ministère et dans la capacité du Parc à travailler avec la tutelle et considère qu'il est important de voter ce budget. Le CA sera le garant du travail et des missions du Parc.

Bernard HERITIER note que le nombre d'ETP est maintenu, il considère qu'il n'y a pas de raison de voter contre cette proposition de budget. C'est un exercice difficile en ne sachant pas l'état exact des finances à la fin de décembre et la dotation réelle qui sera allouée au Parc. Il convient de voir au premier BR1 2024 si les espoirs de financements supplémentaires sont déçus.

Arnaud MURGIA constate qu'à cela s'ajoute le mur financier des sentiers. Il faut travailler sur le sujet.

Gérald MARTINEZ note que le Parc est réaliste sur le budget et c'est une bonne chose. C'est révélateur de ce qu'il se passe aujourd'hui dans les Parcs. Il souhaite savoir quelle est la part de l'intervention de l'Europe pour le Parc.

Arnaud MURGIA indique que les co-financements européens ne portent que sur les projets et pas sur le fonctionnement, qui conduit à la problématique d'avance de trésorerie nécessaire dans ce cadre.

Gérald MARTINEZ constate que l'Europe n'intervient pas assez pour les Parcs. Il a conscience que ce n'est pas un Etat fédéral, cependant, la biodiversité est un bien universel. Si le scenario catastrophe se réalise, ce bien universel deviendrait territorial, il considère qu'il faut une contribution européenne et il conviendrait de l'ajouter à la motion. Il faudrait interpeller sur la valeur universelle de la biodiversité qui bénéficie à tous pour que l'Europe participe au fonctionnement.

Arnaud MURGIA indique qu'aujourd'hui, l'Europe n'est pas en capacité de financer du fonctionnement, c'est délicat.
Il rappelle qu'un Plan Biodiversité 2030 a été présenté le 27 novembre 2023 par la Première Ministre avec des priorités élevées. Les Parcs nationaux étant un des premiers outils de préservation de la biodiversité, il pense que les Parcs seront aidés par ce plan. Il n'y a pas de marge de manœuvre large, il est hors de question de se séparer de collaborateurs.

Jean-François NOBLET soutient tout ce qui vient d'être dit et suggère que la préservation de la biodiversité soit relié à la question du changement climatique. La biodiversité offre à tout le monde, gratuitement et quantitativement des systèmes écosystémiques qui aide à lutter contre le changement climatique. Il conviendrait l'ajouter à la motion.

Arnaud MURGIA propose de mettre le budget initial au vote pour revenir ensuite à la motion.

Délibération : Budget Initial 2024
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29
→ **Le Budget Initial 2024 est adopté**.

c. Motion : Vigilance sur la soutenabilité budgétaire pour les établissements publics Parcs nationaux

Arnaud MURGIA indique que cette démarche a été lancée par l'inter-Parcs et est proposée au vote sous l'impulsion du bureau du CA. La question de la biodiversité est objectivée en page 2 de la motion. Est évoquée également la Stratégie Nationale Biodiversité 2030. Les points budgétaires présentés précédemment ont été repris afin de faire ressortir l'impact budgétaire sur l'établissement de l'inflation (charges de structures), de l'augmentation de la masse salariale et des sentiers notamment. La motion demande une enveloppe complémentaire de 900 000 € pour pouvoir continuer à agir. Cette motion sera adressée au Ministre de l'Environnement et à la Secrétaire d'État.

Jean-François NOBLET suggère de relier la préservation de la biodiversité et le changement climatique.
Il souhaite que soit ajouté en début de page 2 ligne 2 la phrase complétée suivante : « En France, les Parcs nationaux ont en effet une place singulière et irremplaçable dans le système de préservation de la biodiversité, *qui offre quantité de services écosystémiques vitaux pour limiter le changement climatique* ».
→ Cette demande est validée par les membres du CA.

Bernard HERITIER se réjouit des 15 ETPT avec des moyens supplémentaires, il n'ont pas été pris sur les moyens des Parcs historiques.

Daniel THONON note qu'une motion avait déjà été présentée l'année passée, il souhaite savoir si une réponse avait été apportée.

Arnaud MURGIA indique que la réponse sera faite avec la ventilation du PLF mais ce n'est pas connu à ce jour. Ce rehaussement annoncé du PLF est une bonne chose mais il craint que cela soit insuffisant. Il rappelle par ailleurs que le contexte est difficile pour tous, pas que pour les Parcs et cela joue sur la marge de négociation du PNE.

Olivier LEFRANCOIS intervient au nom du personnel qui manifeste une forte inquiétude concernant le budget. Les services ont dû faire preuve de sobriété en réduisant de 20 % budget.
Il constate que les paies de décembre 2024, en l'état actuel des choses, ne pourront pas être assurées. Le personnel appuie cette motion qui semblerait peut être même un peu faible. Il note par ailleurs que seulement 2 millions € seront à partager entre 11 Parcs, dont les plus récents seront probablement les mieux lotis. Le personnel compte sur le CA et le Président pour soutenir le Parc et le personnel.

Arnaud MURGIA indique que la stratégie proposée se base sur une riposte graduée. La motion inter-Parcs est la première étape pour le moment. Par la suite, il se tient prêt à devenir plus « rebelle » si elle n'est pas entendu par l'État mais à ce stade, il a confiance dans le travail à faire avec la tutelle. Il s'appuiera sur la présentation des efforts faits par le Parc et les équipes.

Ludovic SCHULTZ souhaite rassurer le personnel sur le fait que tout le monde sera payé. Les réductions faites avec les chefs de service ont été réalisées dans une approche de précaution permettant d'améliorer la situation budgétaire du Parc. Il s'agit d'un budget précautionneux. Il remercie les service pour cet effort collectif.

Les représentants de l'État s'abstiennent.

Délibération : Motion : Vigilance sur la soutenabilité budgétaire pour les établissements publics Parcs nationaux
Abstention : 4
Contre : 0
Pour : 25
→ **La Motion de vigilance sur la soutenabilité budgétaire pour les établissements publics Parcs nationaux est adoptée**.

d. Indemnités Président du CA

Arnaud MURGIA, Président du CA, sort de la salle.
Olivier FONS, Vice-président, prend la présidence. Il présente la délibération sur les indemnités du Président et explique le calcul des indemnités.

Délibération : Indemnités du Président du CA
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29
→ **Les indemnités du Président du CA pour 2024 sont adoptées**.

e. Tarification 2024

Arnaud MURGIA reprend la présidence de la séance.

Gabrielle ALFONSI explique que cette tarification est annuellement votée et est nécessaire pour pouvoir facturer certaines prestations réalisées par le Parc. Elle comprend notamment :
- la tarification ou gratuité de certaines prestations du Parc national des Écrins,
- le barème des interventions des agents du Parc national des Écrins,
- les locations immobilières,
- les locations mobilières (joëlettes par exemple),
- la tarification des produits vendus dans le cadre des régies (boutiques).

Délibération : Tarification 2024
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29
→ **Les tarifications 2024 sont adoptées**.

f. GAL Pays du Grand Briançonnais – représentation

Arnaud MURGIA indique qu'il s'agit de désigner les représentants : un titulaire et un suppléant du PNE au comité de programmation LEADER du Groupe d'Action Locale du Grand Briançonnais.

Ludovic SCHULTZ appelle au volontariat.
Marcel CHAUD et Gaëlle MOREAU se proposent.

Il est proposé de désigner Marcel CHAUD comme titulaire et Gaëlle MOREAU comme suppléante.

Délibération : GAL Pays du Grand Briançonnais – représentation
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29
→ La désignation de Marcel CHAUD comme titulaire et de Gaëlle MOREAU comme suppléante est approuvée.

Claudie ACHAVALETA représente le syndicat des accompagnateurs en montagne. Concernant les interventions des agents, elle a pu participer à deux événements organisés dans le cadre des 50 ans du Parc dans l'Embrunais (le bivouac dans le cirque de Morgon pour des jeunes en difficulté et à la journée avec du public à mobilité réduite à Vallouise). Il est apparu une problématique avec les joëlettes au niveau du Parc, il s'est posé la question par rapport à leur entretien cet été.
Par ailleurs, elle souhaiterait que la gratuité des interventions des agents du Parc soit discutée avec les accompagnateurs.

Isabelle VIDAL indique que la chargée de mission handicap est partie cette année. Une restructuration en interne est en cours pour faire perdurer cette mission qui devrait reprendre normalement et de manière plus organisée au cours de l'année 2024.

5. Accueil et communication

a. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la scénographie de la Maison de l'Oisans et du PNE

Arnaud MURGIA indique qu'il s'agit de la réalisation de la scénographie de l'exposition permanente de la Maison de l'Oisans et du PNE.

Ludovic SCHULTZ indique que cela s'inscrit dans le cadre de la convention globale relative à la Maison de l'Oisans et du PNE. Il s'agira de disposer de 95 m² de scénographie, dédiés au Parc, dont la charge financière sera assurée par la Communauté de Communes et dont le Parc sera délégataire de maîtrise d'ouvrage.

Délibération : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la scénographie de la Maison de l'Oisans et du PNE
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29
→ **La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la scénographie de la Maison de l'Oisans et du PNE est approuvée.**

b. Stratégie de communication

Pierrick NAVIZET présente la stratégie.
Il rappelle le contexte :
- Conseil d'Administration du 15 mars 2022 > Décision d'élaboration,
- enquête auprès du public utilisateur des outils de communication (mi 2022),
- concertation menée auprès des services et secteurs (2022),
- élaboration pilotée par le comité de direction (2022/23).

Le périmètre concerné de cette stratégie est le suivant :
- communication institutionnelle, internet, habitants et interne,
- élargi aux sujets d'accueil : fréquentation, écotourisme ou encore éducation à l'environnement.

Les livrables sont de trois ordres :
- 3 orientations et 7 objectifs stratégiques retenus pour la période 2024-2029,
- fiches actions portées par l'équipe du Parc,

- les cibles de la stratégie en 4 niveaux : cœur de cibles, cibles incontournables, cibles complémentaires, et internes.

Les 3 grandes orientations 2024-2029 sont les suivantes :
- affirmer et partager une vision commune, un état d'esprit pour susciter l'adhésion au Parc,
- faire connaître le « caractère du Parc » et proposer une expérience de nature préservée,
- sensibiliser et susciter l'émerveillement pour inciter au respect et à la protection.

Les objectifs stratégiques qui ressortent sont :
- faire connaître l'action du Parc national pour son rayonnement territorial et national,
- partager et vulgariser la connaissance sur le territoire, ses patrimoines et éduquer aux enjeux du changement climatique,
- connaître et gérer la fréquentation et les publics de manière concertée et adaptée,
- consolider le dispositif de sensibilisation et d'accueil dans les vallées,
- accompagner la structuration d'une offre de découverte de la destination et la transition écologique du tourisme,
- relayer et valoriser des initiatives de mobilisation citoyenne (projets participatifs, événements, …),
- développer la communication interne pour la cohésion et pour mieux se comprendre au sein de l'établissement

Des publics cibles du Parc national ont été identifiés :

1. Cœur de cibles

Les enfants et adolescents scolarisés sur le territoire du Parc
Les habitants des communes du Parc
Les visiteurs et en particulier les primo-accédants à la montagne et au Parc
Le public sensible à la nature et aux Parcs

2. Cibles incontournables

Les élus des communes et EPCI
Les socioprofessionnels (agriculture, tourisme…), institutionnels, chercheurs, les médias.

3. Cibles complémentaires

Les cibles plus spécifiques (Diplômes d'État en formation,...)
Celles à aller chercher via des actions ponctuelles (jeunes hors Parc, bibliothèques...)

4. La communication interne

Les agents permanents du Parc national / Les agents saisonniers
Les membres du Conseil d'administration / Les membres du Conseil scientifique
Les anciens agents du Parc

6. Systèmes d'information - Convention de partenariat développement de Geotrek

Samuel SEMPE indique qu'il y a un projet de convention pour continuer le développement de Geotrek, application opensource pour la gestion et la valorisation des sentiers. Cette convention acte l'association du Parc à 21 partenaires. L'idée est de financer de la prestation et un poste hors plafond sur le développement de l'applicatif et d'améliorer un certain nombre de fonctionnalités. Environ 150 structures utilisent aujourd'hui Geotrek et celle-ci a été récemment décorée par la Commission Européenne.

Gérald MARTINEZ pense que cette application ne permet pas de faire prendre conscience des risques qu'il y a en montagne. Il faudrait y faire un rappel des règles de sécurité.

Arnaud MURGIA note cette remarque mais rappelle que cet outil est un outil de cartographie avant tout.

Pierrick NAVIZET indique que l'information est présente mais il est vrai qu'il faut aller la chercher. Il est envisagé de pousser un message de sensibilisation et de sécurité à l'ouverture de l'application en trouvant le juste milieu.

Claudie ACHAVALETA considère qu'il est important de rappeler la sécurité et qu'il est possible de se faire accompagner par des professionnels.

Daniel THONON souhaite s'assurer que ce développement ne se fait pas au détriment de Geonature.

Samuel SEMPE indique qu'il s'agit de deux projets distincts qui ne se font pas concurrence, des emplois hors plafond sont financés par le Ministère et le Muséum National d'Histoire Naturelle pour GeoNature.

Délibération : Convention de partenariat pour le développement de Geotrek
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 29
→ **La Convention de partenariat développement de Geotrek est approuvée.**

7. Zoom sur le dispositif « Sentinelles des Alpes »

Richard BONET, chef du service scientifique, présente le dispositif « Sentinelles des Alpes » avec une vidéo explicative. Dans les Alpes, les acteurs territoriaux se sont fédérés autour de plusieurs thématiques via cinq dispositifs Sentinelles des Alpes, dispositifs d'observation des liens entre le climat, la biodiversité et les pratiques humaines (Alpages Sentinelles, Lacs Sentinelles, Refuges Sentinelles, Flore Sentinelle et ORCHAMP). Ces dispositifs ont permis la création d'espaces de dialogue pour faire face à tous les aléas auxquels nos territoires sont soumis.
Lien : https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/sentinelles-alpes-video

Arnaud MURGIA souhaite savoir si ce contenu a été transmis aux collègues de l'Éducation nationale car il s'agit d'un très bon travail de vulgarisation qui pourrait les intéresser.

Richard BONET répond que non mais que cela peut-être fait.

Arnaud MURGIA félicite le Parc pour son implication dans ce dispositif.

8. Questions diverses

Jean-François NOBLET souhaiterait qu'un agent du Parc soit présent à Réotier pour la prochaine migration, afin de vérifier que les aménagements ont bien été réalisés et qu'il n'y a pas de mortalité particulière.

Ludovic SCHULTZ répond que cela sera assuré par un agent du secteur.

Arnaud MURGIA clôt la séance à 12h30.

Annexe 1

A toutes fins utiles, nous joignons la note évoquée par M. Jean-François NOBLET au sujet des pièges que constituent les bouteilles jetées dans la nature. Elle a été transmise aux agents du PNE également.

Les hommes boivent, les micromammifères trinquent :

Voici une manière de mesurer l'impact de la fréquentation du Parc National sur la biodiversité tout en récoltant des données sur la répartition des insectes, des micro mammifères et des lézards.

Quoi de plus anodin que de se débarrasser discrètement d'une bouteille vide dans la nature. Hop ! Dans les roseaux la canette de bière du pêcheur, hop ! La bouteille de rouge du bûcheron dans un fourré, Hop ! Hop ! Les canettes en métal du pique-nique sur le talus de la route !!
Outre le fait que l'on transforme la nature en dépôt d'ordures, jeter une bouteille vide devient un geste dangereux et criminel pour la faune sauvage. Tout le monde connaît les risques d'incendie de forêts, de blessures dus au verre cassé mais qui soupçonne que des milliers d'insectes, de lézards et de micromammifères meurent lentement dans les bouteilles abandonnées. En effet, mulots, musaraignes et campagnols pénètrent dedans par le goulot en poussant avec les pattes arrières, attirés par l'eau, les cadavres d'insectes le sucre, ou l'alcool résiduel. A l'intérieur, ils glissent sur le verre ou le métal des canettes, ils s'affolent, ce qui dégage de la buée qui colle la queue puis le ventre des prisonniers. Ils mourront de stress, de faim, de chaud ou de froid.
Deux anglais P.A Morris et J.F Harper ont examiné entre 1961 et 1963, 225 bouteilles jetées dans la nature. 510 cadavres de 10 espèces de micromammifères ont été examinés. Depuis 1981, dans le département de l'Isère, j'ai recensé 199 bouteilles mortelles avec 597 cadavres de micromammifères de 11 espèces :
- 2 mulots à collier
- 28 mulots sylvestres
- 121 campagnols roussâtres
- 7 campagnols agrestes
- 1 rat des moissons
- 3 souris grises
- 153 musaraignes musettes
- 2 musaraignes aquatiques (Espèce protégée en France)
- 239 musaraignes carrelets ou couronnées
- 26 musaraignes couronnées
- 15 musaraignes pygmées

Voici mon record funeste : 32 cadavres de 4 espèces dans une seule bouteille d'un litre !

Où chercher ces déchets ? :
Au bord des routes, particulièrement autour des aires de repos, dans les lieux réguliers de pique-nique (Clairière, belvédère, sur les lieux fréquentés par des pêcheurs), dans les bâtiments abandonnés, surtout dans leurs caves. On cherchera sous les remontées mécaniques, les abords de refuges, de cabanes pastorales, les anciens dépôts d'ordures, particulièrement les gouffres et les anciennes carrières. Attention des cadavres trouvés dans une bouteille d'un ancien dépôt d'ordures ne sont pas obligatoirement à localiser sur place.

Comment examiner un déchet suspect ? :
S'il dégage une odeur de cadavre, si vous voyez des poils ou des asticots mettez un bouchon étanche et examiner le contenu chez vous. Remplir le récipient d'eau, brasser l'intérieur avec une baguette et vider le tout dans une passoire fine. Filtrer le tout sous le jet d'un robinet quelques minutes. Posez ce qui reste sur un plateau bien éclairé et collectez les crânes avec une pince à épiler et une petite brosse à dents en essayant de rassembler ceux-ci avec les 2 mandibules. L'examen des dents avec une loupe permet la détermination. S'il y a beaucoup d'ossements on peut compter les cadavres en comptant les mandibules droites et gauches en ne retenant que le plus grand nombre.

Que faire ? :
Évidemment les déchets récoltés sans cadavres sont triés et recyclés mais vous pouvez démontrer l'impact de ces actes de vandalisme à votre entourage lors d'une promenade en nature. Il est possible aussi d'organiser des opérations nettoyage en examinant tous les récipients ramassés et en publiant dans la presse les résultats obtenus avec des photos pour illustrer le slogan : Les hommes boivent et les micromammifères trinquent ! Ainsi le PNE pourrait devenir le premier parc français à utiliser cette méthode pour mesurer l'impact de la fréquentation

Jean François Noblet, membre Conseil d'administration du PNE comme personne qualifiée du CNPN

Bibliographie :

Fédération des clubs CPN (2010) : Pelotes ! Décortiquer et déterminer. Cahier technique de la gazette des Terriers.www.fcpn.org
L'association Nature et Humanisme a réalisé en 2022 un petit film vidéo sur le sujet disponible gratuitement : Ne jetez plus des bouteilles dans la nature https://vimeo.com/755956362